

## Citoyens à part entière

Depuis plusieurs années, l'accès à une citoyenneté pleine et entière pour les personnes âgées et handicapées est au cœur des politiques publiques. Si de réelles avancées ont été faites, cette participation se limite encore trop souvent à une simple consultation, loin des enjeux de société et du débat citoyen. À l'occasion de la publication du rapport d'activité de la CNSA, son conseil a choisi d'impulser une nouvelle dynamique à ces démarches. Illustrations.

Les élections municipales qui viennent de se dérouler ont une nouvelle fois été révélatrices : pas facile, pour une personne en perte d'autonomie, handicapée ou âgée, de se rendre simplement aux urnes ou de faire entendre sa voix. Pourtant, la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, puis celle de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ont clairement posé les principes de la prise en compte de l'usager et de la pleine citoyenneté de la personne en situation de handicap, quel que soit son âge.

### DONNER AUTREMENT LA PAROLE

Certes, des instances représentatives, à l'exemple des comités départementaux des retraités et personnes âgées (Coderpa) ou du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), ont vu le jour. Des conseils de la vie sociale (CVS) ont été instaurés dans des établissements et services médico-sociaux. Mais ces instances, essentiellement consultatives, se heurtent encore à de nombreuses limites. "Elles posent non seulement la question de la représentativité de leurs élus, mais aussi de leur fonctionnement, encore peu adapté aux contraintes de l'âge ou du handicap, et de leur impact réel sur les décisions", explique Philippe



© Diamila Beljoudi Calin

Mobbs, chef de projet à l'Anesm<sup>(1)</sup>, qui achève une étude sur les instances de participation dans 33 établissements et 47 services.

Tout en encourageant l'évolution de ces instances, qui ont une place légitime dans le dialogue institutionnel, il semble donc aujourd'hui indispensable de créer les conditions d'une prise en compte plus large et plus directe de l'avis des personnes âgées et handicapées. "Donner la parole aux plus éloignés du débat public dépasse le simple champ médico-social. C'est un enjeu de citoyenneté qui implique

Dans le Val-de-Marne, le conseil général a accompagné pendant plusieurs mois un atelier citoyen de personnes handicapées mentales, "Mes idées aussi".

un vrai changement de regard", confirme Sophie Largeau, chargée de mission au conseil général du Val-de-Marne, qui a accompagné pendant plusieurs mois "Mes idées aussi", un atelier citoyen de personnes handicapées mentales. Et d'ajouter : "Il faut aussi créer les conditions favorables à l'expression et au recueil de cette parole, accepter de bousculer le formalisme du tour de table, adapter le rythme des débats, co-construire →

→ avec les participants des outils qui facilitent la compréhension de tous, à base de visuels et de pictogrammes”.

### BOUSCULER LES POSTURES

Cette prise de parole ne peut toutefois se faire sans une implication forte des professionnels du secteur, comme le rappelle Philippe Mobbs : “Beaucoup d’entre eux sont encore dans la présomption d’incapacité des personnes qu’ils accompagnent, même s’ils reconnaissent a posteriori le bénéfice de cette participation”. Ainsi, l’Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) porte depuis plusieurs années “Citoyennàge”, une démarche de concertation qui associe usagers et professionnels d’établissements et services et donne lieu, lors d’un rassemblement annuel, à des propositions de fonctionnement ou d’organisation relayées dans chaque structure participante. Pour son chargé de mission, Romain Gizolme, “les usagers sont de plus en plus demandeurs, mais il faut un portage fort des directeurs ainsi que des professionnels convaincus, formés à l’écoute des résidents et capables de les encourager à s’exprimer, sans pervertir ni anticiper les demandes. En cela, le soutien de la CNSA est primordial”.

Car tous ceux qui se sont lancés dans des projets participatifs le reconnaissent, la plus-value pour les participants est énorme : modification des postures et des pratiques pour les professionnels, sentiment de reconnaissance de leur expertise et confiance



© Djemia Beljoudi Cain

**“Bien souvent, les sujets abordés restent très quotidiens, comme l’organisation des locaux ou le choix des repas, alors qu’ils pourraient donner lieu à de vrais débats de société.”**

accrue pour les personnes âgées ou handicapées, meilleure connaissance de leurs droits... Encore faut-il que cette participation ait du sens, en ne se limitant pas à une simple consultation et en dépassant les problématiques médico-sociales. “Bien souvent, les sujets abordés restent très quotidiens, comme l’organisation des locaux ou le choix des repas, alors qu’ils pourraient donner lieu à de vrais débats de société. La demande de disposer d’un grand lit peut être l’occasion d’évoquer la sexualité des personnes en institution”, témoigne

Philippe Mobbs. Et Sophie Largeau de renchérir : “À l’issue de “*Mes idées aussi*”, les élus et les directions du conseil général, comme celles des collèges, du transport, des espaces verts, se sont emparées des 156 recommandations de l’avis citoyen afin de les prendre en compte dans les schémas et les traduire en actions. La démarche a permis une acculturation au handicap et constitue un vrai levier de transversalité”. Dès lors, c’est bien de co-construction qu’il s’agit, telle qu’elle se pratique déjà au sein du Conseil de la CNSA ou des commissions exécutives (Comex) des maisons départementales des personnes handicapées. Un enjeu fort relayé par la future loi d’adaptation de la société au vieillissement et son projet de création d’un Conseil départemental de la citoyenneté et de l’autonomie, à suivre avec vigilance. ■

(1) Agence nationale de l’évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Extrait du JAS d’avril 2014 en collaboration avec la CNSA

